

Communiqué de presse
11 juillet 2025

Lancement de l'Appel à Concurrence pour l'octroi de licences pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de télécommunications utilisant les technologies mobiles de 5^{ème} génération

En application de la réglementation en vigueur¹ et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Maroc Digital 2030 et des orientations générales du secteur, un appel à concurrence est lancé pour l'octroi de licences pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de télécommunications utilisant les technologies mobiles de 5^{ème} génération.

Ce processus vise à doter le Royaume du Maroc des dernières technologies en termes de communications mobiles en vue d'accompagner son développement économique et social.

La 5G se caractérise par des vitesses de transmission rapides, une faible latence, adaptée aux besoins du temps réel, et peut répondre aux besoins spécifiques de l'industrie, des transports, de la santé ou de l'agriculture.

Le dossier de l'appel à concurrence fixe les dispositions réglementaires et les conditions techniques et financières dans lesquelles chaque réseau 5G sera établi. Il précise également les modalités de fourniture commerciale des services, les obligations de couverture et de qualité de service de chaque Titulaire, ainsi que les modalités régissant le déroulement du processus et l'évaluation des offres, laquelle évaluation fera l'objet d'un rapport public.

Le retrait du dossier de l'appel à concurrence se fait auprès de l'ANRT. De plus amples détails peuvent être sollicités par envoi d'un courrier (par fax à +212 537 203862) ou d'un courriel à aac-5G@anrt.ma.

Une fois les Attributaires de l'appel à concurrence désignés, le Cahier des Charges sera adopté par décret et publié au Bulletin Officiel.

¹ Cf. articles 10 et 11 de la loi 24-96 relative à la poste et aux télécommunications, telle que modifiée et complétée.